

► Informations générales

Cours

Sigle et titre	PSY6257-D
Titre long	Personnalité et comportement criminel
Nombre de crédits	3
Trimestre et année	Automne 2020
Horaire	Les jeudis, de 08h30 à 11h30
Mode de formation	Entièrement en ligne de façon synchrone
Description courte (selon l'annuaire UdeM)	Étude critique de la relation entre, d'une part le comportement criminel (délinquance violente, délinquance sexuelle et criminalité économique), et d'autre part, les troubles de personnalité et les troubles mentaux.
Préalables	PSY3259 Psychologie légale - utile mais non obligatoire
Site Studium	À communiquer

Enseignant(e)

Nom et titre	Tamsin Higgs, D.Foren.Psy.
Coordonnées	Bureau C-366, Pavillon Marie Victorin Courriel : tamsin.higgs@umontreal.ca
Disponibilités	Après le cours et sur rendez-vous

Auxiliaire d'enseignement

Nom	À déterminer
Coordonnées	/
Disponibilités	/

► Apprentissages visés

Objectifs généraux

De façon générale, le cours initie les étudiants aux principaux domaines pertinents pour la pratique de la psychologie médico-légale et criminologique (ou, la psychologie « forensique ») : criminalité et réhabilitation, maladies mentales, troubles de la personnalité et psychopathie, conceptualisation psycho-criminologique de cas, et approches de l'évaluation du risque de récidive criminelle. Le cours portera essentiellement sur le lien entre la santé mentale, le fonctionnement de la personnalité, et le comportement criminel et ce, principalement selon les perspectives biopsychosociale et cognitivo-comportementale.

Objectifs d'apprentissage/compétences visés

Ce cours favorisera le développement de connaissances théoriques et de compétences cliniques pertinentes pour la pratique de la psychologie ainsi que la recherche en milieu correctionnel. À l'issue du cours, les étudiants pourront : Décrire les troubles de la personnalité les plus fréquents chez les auteurs de crimes violents, sexuels et économiques ; Identifier les caractéristiques de ces troubles de la personnalité chez des cas réels ; Discuter l'influence d'un trouble de personnalité ou d'un trouble mental sur le comportement criminel ; Reconnaître les principales erreurs de pensée de la personnalité criminelle ; Expliquer la démarche d'évaluation de l'acte criminel et des facteurs criminogènes lorsqu'il y a un problème de santé mentale ; Identifier les principaux instruments susceptibles de soutenir ces types d'évaluation et se familiariser avec les exigences de qualification pour leur utilisation ; Formuler un plan de traitement fondé sur les données probantes visant à réduire le risque de récidive criminelle.

► Calendrier

Séances et dates	Contenus	Activités/évaluations	Lectures et travaux
(1) 3 septembre	Sensibilisation à la psychologie criminelle	Exposé interactif	Bonta et Andrews (2017), chapitre 9 « The R-N-R Model »
(2) 10 septembre	Les schémas de pensée criminelle 1	Exposé interactif	Yochelson et Samenow (2004), chapitres 4 et 5
(3) 17 septembre	Les schémas de pensée criminelle 2	Exposé interactif	Yochelson et Samenow (2004), chapitre 6
(4) 24 septembre	La psychopathie	Exposé interactif	DeLisi (2009); Forouzan et Cooke (2005); Higgs et al. (2017)
(5) 1 octobre	Les troubles mentaux et crime	Exposé interactif	Bolaños et al. (2020)
(6) 8 octobre	La planification du traitement	Exposé interactif	Tafate et Mitchell (2014), chapitre 5 (au moins!)
(-) 15 octobre		Date d'échéance du travail écrit 1	
(-) 22 octobre		Période d'activités libres	
(7) 29 octobre	Développement d'une conceptualisation de cas et un plan de traitement	Exposé par les étudiants et discussion, groupe 1	Bonta et Andrews (2017), chapitre 10; Sturmey et McMurrin (2011) De plus, des recherches indépendantes seront nécessaires pour démontrer la pratique fondée sur les données probantes.
(8) 5 novembre		Exposé par les étudiants et discussion, groupe 2	
(9) 12 novembre		Exposé par les étudiants et discussion, groupe 3	
(10) 19 novembre		Exposé par les étudiants et discussion, groupe 4	
(11) 26 novembre		Exposé par les étudiants et discussion, groupe 5	
(12) 3 décembre		Exposé par les étudiants et discussion, groupe 6	
(-) 10 décembre		Date d'échéance du travail écrit 2	

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

► Évaluations

Moyens	Critères	Dates	Pondérations
<p>Travail écrit 1 : Examen critique d'un article de recherche</p> <p>Dans ce travail, vous résumerez et évaluerez de manière critique une étude relative aux interventions auprès des auteurs d'infractions criminelles. Les questions à prendre en compte seront notamment les suivantes : Quels sont les principaux résultats de l'étude? Quelles sont les implications pour la pratique clinique ou pour la recherche future? Quelle était la qualité du devis de recherche?</p> <p>La longueur du texte de votre travail est limitée à 2000 mots (les références non comprises) ; en double interligne avec le style de police Times New Roman de taille 12 et des marges de 2.5 cm. Inclure une page de titre sans votre nom (seulement votre matricule), indiquant le nombre de mots de votre travail.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé succinct de l'étude • Perspicacité d'analyse (relever des enjeux pertinents, centraux, qui nourrissent la réflexion sur la validité des résultats de l'étude ou les limites de l'étude) • Qualité de la présentation écrite • Qualité des références 	15 octobre 2020	30% de la note finale
<p>Présentations en petits groupes sur le développement d'une conceptualisation de cas et animation d'une table ronde</p> <p>En groupes de 2 à 3, vous présenterez votre analyse d'un cas. Vous décrierez les détails pertinents du cas et élaborerez une formulation de cas psycho-criminologique ainsi qu'un plan de traitement fondé sur les données probantes.</p> <p>Les présentations ne doivent pas durer plus d'une heure. Les présentateurs animeront ensuite une table ronde sur le cas (ex. questions soulevées lors de l'élaboration de la formulation, points de désaccord ou d'incertitude) et les recherches qui ont été examinées pour la présentation.</p> <p>Le matériel d'étude de cas sera affiché sur StudiUM. Notez que comme ces études de cas seront basées sur des clients réels, ces documents doivent être traités de la même manière que toute autre information confidentielle sur le client.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Résumé succinct du cas et des facteurs pertinents à la formulation de cas • Pertinence des recommandations cliniques • Choix des articles scientifiques pour démontrer que les recommandations sont fondées sur les données probantes • Clarté de la présentation orale et du support visuel (ex. PowerPoint) • Qualité des références • Participation dans la table ronde 	Décidé pendant cours (1)	35% de la note finale
<p>Travail écrit 2 : Élaboration d'un rapport psycho-criminologique individuel basé sur l'exemple du cas déjà présenté</p> <p>Pour ce travail, vous préparerez un rapport écrit pour l'étude de cas que vous avez présentée. Ce rapport prendra la forme d'une évaluation clinique où vous donnerez votre formulation de cas et vous ferez des recommandations pour un plan de traitement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rigueur de la réflexion • Clarté de l'expression écrite • Pertinence des recommandations cliniques • Qualité des références 	10 décembre 2020	35% de la note finale

Attention ! Exceptionnellement, des modifications au plan de cours pourraient être apportées en cours de trimestre. Veuillez vous référer à l'[article 4.8 du Règlement des études de premier cycle](#) et à l'[article 28 du Règlement pédagogique de la Faculté des études supérieures et postdoctorales](#).

Consignes et règles pour les évaluations

Absence L'étudiant doit motiver, par écrit, toute absence à une évaluation ou à un cours faisant l'objet d'une évaluation continue dès qu'il est en mesure de constater qu'il ne pourra être présent à une évaluation et

fournir les pièces justificatives. Dans les cas de force majeure, il doit le faire le plus rapidement possible par téléphone ou courriel et fournir les pièces justificatives dans les cinq jours ouvrés suivant l'absence.

Le doyen ou l'autorité compétente détermine si le motif est acceptable en conformité des règles, politiques et normes applicables à l'Université.

Les pièces justificatives doivent être dûment datées et signées. De plus, le certificat médical doit préciser les activités auxquelles l'état de santé interdit de participer, la date et la durée de l'absence, il doit également permettre l'identification du médecin.

Dépôt des travaux

Les travaux écrits doivent être remis sur StudiUM, au plus tard à 17h00 à la date d'échéance. Remettre votre travail en format pdf. Nommez votre fichier avec votre matricule, par exemple : 20001000_Travail1.pdf. Les pénalités de retard sont applicables à toutes les évaluations prévues dans ce cours. Les travaux remis en retard sans motif valable seront pénalisés de 10% le premier jour et de 5% chacun des quatre jours suivants. Un retard de plus de cinq jours ouvrables entraîne une note de 0 pour le travail.

Qualité de la langue

Les travaux écrits seront acceptés en anglais ou en français mais quelle que soit la langue utilisée, il est possible d'être pénalisé pour les fautes d'orthographe et les erreurs grammaticales jusqu'à un maximum de 10 % de la note. Ce barème peut être dépassé si c'est l'intelligibilité du texte qui est en cause.

► Rappels

Dates importantes

Modification de l'inscription 17 septembre 2020

Date limite d'abandon 6 novembre 2020

Évaluation de l'enseignement À communiquer

Accordez à l'évaluation tout le sérieux qu'elle mérite. Vos commentaires contribuent à améliorer le déroulement du cours et la qualité de la formation.

Attention ! En cas de différence entre les dates inscrites au plan de cours et celles publiées dans le Centre étudiant, ces dernières ont préséance. Accédez au Centre par le [Bureau du registraire](#) pour trouver l'information. Pour les cours à horaires atypiques, les dates de modification de l'inscription et les dates d'abandon peuvent être différentes de celles des cours à horaires réguliers.

Utilisation des technologies en classe

Enregistrement des cours

L'enregistrement des cours n'est généralement pas autorisé. Si, pour des raisons valables, vous désirez enregistrer une ou plusieurs séance(s) de cours, vous devez préalablement obtenir l'autorisation écrite de votre enseignant au moyen du formulaire prévu à cet effet : https://cpu.umontreal.ca/fileadmin/cpu/documents/planification/formulaire-autorisation_enregistrement.docx Notez que la permission d'enregistrer NE donne PAS la permission de diffuser l'enregistrement.

Prise de notes et activités d'apprentissage avec ordinateurs, tablettes ou téléphones intelligents

L'utilisation des technologies en classe est permise dans la mesure où elle ne constitue pas un irritant pour les autres étudiants.

► Ressources

Ressources bibliographiques (ou autres) fortement recommandées

- Bonta, J., & Andrews, D. A. (2017). *The Psychology of Criminal Conduct* (6th ed.). Routledge. / Traduction en française : Andrews, D. A., & Bonta, J (2015). *Le comportement délinquant : Analyse et modalités d'intervention* (5e éd.). Les Presses de l'Enap.
- Sturmey, P., & McMurrin, M. (2011). *Forensic Case Formulation*. John Wiley & Sons.
- Tafate, R. C., & Mitchell, D. (2014). *Forensic CBT: A Handbook for Clinical Practice*. John Wiley & Sons.
- Yochelson, S., & Samenow, S. E. (2004). *The Criminal Personality: A Profile for Change* (Vol. 1). Rowman & Littlefield.

Ressources complémentaires

Documents

- Beck, A. T., Davis, D. D., & Freeman, A. (2015). *Cognitive Therapy of Personality Disorders* (3rd ed.). Guilford.
- Bolaños, A. D., Mitchell, S. M., Morgan, R. D., & Grabowski, K. (2020). A comparison of criminogenic risk factors and psychiatric symptomatology between psychiatric inpatients with and without criminal justice involvement. *Law and Human Behavior*, advance online publication. <https://doi.org/10.1037/lhb0000391>
- Cortoni, F., & Pham, T. H. (2017). *Traité de l'agression sexuelle : Théories explicatives, évaluation et traitement des agresseurs sexuels*. Mardaga. <https://www.cairn.info/traite-de-l-agression-sexuelle--9782804703486.htm>
- Côté, G. (2001). Les instruments d'évaluation du risque de comportements violents : mise en perspective critique. *Criminologie*, 34 (1), 31-45. <https://doi.org/10.7202/004752ar>
- Cusson, M., Guay, S., Proulx, J., & Cortoni, F. (2013). *Traité des violences criminelles : Les questions posées par la violence, les réponses de la science*. Éditions Hurtubise.
- DeLisi, M. (2009). Psychopathy is the unified theory of crime. *Youth Violence and Juvenile Justice*, 7(3), 256-273. <https://doi.org/10.1177/1541204009333834>
- Dubreucq, J.-L., Joyal, C., & Millaud, F. (2005). Risque de violence et troubles mentaux graves. *Annales Médico-psychologiques*, 163(10), 852-865. <https://doi.org/10.1016/j.amp.2005.09.014>
- Fazel, S., Gulati, G., Linsell, L., Geddes, J. R., & Grann, M. (2009). Schizophrenia and Violence: Systematic Review and Meta-Analysis. *PLoS Med* 6(8). <https://doi.org/10.1371/journal.pmed.1000120>
- Fazel, S., Lichtenstein, P., Grann, M., Goodwin, G. M., & Långström, N. (2010). Bipolar Disorder and Violent Crime: New Evidence From Population-Based Longitudinal Studies and Systematic Review. *Archives of General Psychiatry*, 67(9), 931-938. <https://doi.org/10.1001/archgenpsychiatry.2010.97>
- Forouzan, E., & Cooke, D. J. (2005). Figuring out "la femme fatale". Conceptual and assessment issues concerning psychopathy in females. *Behavioral Sciences and the Law*, 23, 1-4. <https://doi.org/10.1002/bsl.669>
- Higgs, T., & Carter, A. (2015). Autism Spectrum Disorder and sexual offending: Responsivity in forensic interventions. *Aggression and Violent Behavior*. 22, 112-119. <https://doi.org/10.1016/j.avb.2015.04.003>
- Higgs, T., Tully, R., & Browne, K. (2017). Psychometric properties in forensic application of the screening version of the Psychopathy Checklist. *International Journal of Offender Therapy and Comparative Criminology*, 62(7), 1869-1887. <https://doi.org/10.1177/0306624X17719289>
- Patrick, C. J. (2018). *Handbook of Psychopathy*. Guilford.
- Rafaeli, E., Bernstein, D. P., & Young, J. (2011). *Schema Therapy: The CBT Distinctive Features Series*. Routledge.
- Reid, C. L. (1998). A balanced view of Yochelson-Samenow's theory of "the criminal personality". *The Justice Professional*, 10(4), 333-360. <https://doi.org/10.1080/1478601X.1998.9959476>
- Reid-Meloy, J. (2000). *Les Psychopathes : Essai de psychopathologie dynamique*. Frison-Roche.
- Sperry, L. (2016). *Handbook of Diagnosis and Treatment of DSM-5 Personality Disorders: Assessment, Case Conceptualization, and Treatment* (3rd ed.). Routledge.
- Walters, G. D. (2002). The Psychological Inventory of Criminal Thinking Styles (PICTS: A review and meta-analysis. *Assessment*, 9(3), 278-291. <https://doi.org/10.1177/1073191102009003007>
- Willaye, E., & Magerotte, G. (2008). *Évaluation et intervention auprès des comportements-défis: Déficience intellectuelle et/ou autisme*. De Broeck.

Sites Internet	Association for the Treatment of Sexual Abusers Criminal Justice Section of the Canadian Psychological Association Global Institute of Forensic Research Robert Hare's website "Without Conscience"
Guides	Citer selon les normes de l'APA Des conseils sur l'évaluation de la qualité des études
Autres	Documentaire : Broadmoor, 'Inside Britain's Highest Security Psychiatric Hospital'

N'oubliez pas ! Vous pouvez profiter des services des bibliothécaires disciplinaires : <https://bib.umontreal.ca/criminologie-psychologie-travail-social/psychologie>

Soutien à la réussite

De nombreuses activités et ressources sont offertes à l'Université de Montréal pour faire de votre vie étudiante une expérience enrichissante et agréable. La plupart d'entre elles sont gratuites. Explorez les liens ci-dessous pour en savoir plus.

Centre de communication écrite	http://cce.umontreal.ca/
Centre étudiant de soutien à la réussite	http://cesar.umontreal.ca/
Citer ses sources – styles et logiciels (guide)	http://www.bib.umontreal.ca/LGB/
Services du réseau des bibliothèques de l'UdeM	http://www.bib.umontreal.ca/services/default.htm
Soutien aux étudiants en situation de handicap	http://bsesh.umontreal.ca/

Intégrité, fraude et plagiat

À l'Université de Montréal, le plagiat est sanctionné par le règlement disciplinaire sur la fraude et le plagiat concernant les étudiants.

Règlements disciplinaires sur le plagiat ou la fraude	http://www.integrite.umontreal.ca/reglementation/officiels.html
Site Intégrité	http://integrite.umontreal.ca/

Harcèlement

À l'Université de Montréal, le harcèlement de tout type est proscrit. Si vous sentez que vous êtes victime d'une quelconque forme de harcèlement, plusieurs ressources s'offrent à vous.

Bureau d'intervention en matière de harcèlement	www.harcelement.umontreal.ca
---	--

► Grille de conversion des notes

Dans chaque cours, le résultat final en pourcentage sera transformé selon le barème reproduit dans la grille de conversion. À chaque pourcentage correspondent une lettre et sa valeur numérique; cette valeur numérique servira au calcul de la moyenne de groupe. Avant de faire la conversion en lettre, la note numérique finale doit être arrondie à l'entier le plus près.

GRILLE DE CONVERSION

Résultat final en pourcentage	Notation littérale	
	Lettre	Valeur numérique
90-100	A+	4,3
85-89	A	4,0
80-84	A-	3,7
77-79	B+	3,3
73-76	B	3,0
70-72	B-	2,7
65-69	C+	2,3
60-64	C	2,0
57-59	C-	1,7
54-56	D+	1,3
50-53	D	1,0
35-49	E	0,5
0-34	F	0

Au premier cycle, dans les cours comptant au moins 30 étudiants, la moyenne de groupe doit se situer entre 2,30 (C+) et 3,65 (B+) inclusivement, une fois appliqué le barème de conversion. Cette règle ne s'applique pas aux cours de cycles supérieurs.

Si la moyenne finale des notes est inférieure à 2,30 ou supérieure à 3,65 dans un cours donné, des mesures de correction s'appliquent obligatoirement. Il faut alors respectivement ajouter ou enlever à chaque étudiant le nombre de points (sur 100) tout juste nécessaire pour que la moyenne de groupe atteigne 2,30 ou ne dépasse pas 3,65, une fois refaite la conversion à la notation littérale.